

L'ACCÈS AUX SOINS DE PREMIER RECOURS EST UNE DES COMPOSANTES MAJEURES DU DROIT FONDAMENTAL À LA SANTÉ ET UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE NOTRE PACTE DE COHÉSION SOCIALE.

Dès aujourd'hui à Paris, la relative désorganisation de la médecine de ville, l'inégale répartition territoriale de l'offre de soins, les déséquilibres entre la médecine générale et la médecine spécialisée à Paris, la forte part d'exercice particulier, la fréquence et l'importance des dépassements d'honoraires sont des sources de profonde préoccupation pour les acteurs de la santé et la Ville de Paris.

En outre, on peut craindre que les perspectives de la démographie médicale viennent encore aggraver cette pénurie.

Enfin, l'évolution des pathologies, notamment la progression de la chronicité, l'amélioration des stratégies de prises en charge et des techniques de soin au bénéfice des patients appellent un processus d'adaptation profonde des parcours de soins, des outils d'information et de coordination mis en œuvre par l'ensemble des professionnels de santé et acteurs médico-sociaux.

Dans ce contexte, la Ville de Paris et la CPAM se mobilisent pour pérenniser, renforcer, développer, valoriser et accompagner la modernisation de l'ensemble des composantes de l'offre de soins de premier recours accessible.

Dans cet ensemble, la Ville de Paris entend privilégier les formes coordonnées et regroupées de l'exercice médical et paramédical dans leur diversité de gestionnaires (associatifs, mutualistes, municipaux...) et de statut (centres de santé, maisons de santé, pôles de santé...).

En effet, ces modes d'exercice médical regroupés sont porteurs d'un modèle d'avenir. Ils permettent la mise en œuvre d'un projet médical et social d'accès aux soins, d'actions de prévention, de santé publique et d'éducation thérapeutique en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés. Ils offrent aux professionnels comme aux patients les avantages d'un exercice coordonné, et de la continuité de la prise en charge. Ils constituent, enfin, un lieu de formation, de recherche et un levier pour favoriser le maintien voire l'implantation de nouveaux professionnels au sein d'un territoire.

A travers la présente charte, l'ensemble des signataires expriment donc leur mobilisation et leur engagement pour pérenniser et développer l'offre de soins de premier recours accessibles, pour favoriser la mise en place d'un réel maillage du territoire, en priorité dans les zones déficitaires.

Cette charte vise également à favoriser la coordination dans l'émergence d'une démarche qualité, et l'échange de bonnes pratiques sur la continuité des parcours de santé, le développement de l'informatisation, l'accès aux droits, les relations avec les caisses d'assurance maladie, l'élaboration de projets médicaux coordonnés, le développement des actions de prévention et d'éducation thérapeutique, et la mise en œuvre de programmes de recherche et de coopérations avec les hôpitaux et entre établissements de soins.

Enfin, cette charte exprime la volonté partagée par tous ses signataires de poursuivre les initiatives communes de promotion et de valorisation de cette «nouvelle médecine de ville».

Ainsi, la Ville de Paris, la CPAM et leurs partenaires se dotent d'un label commun «Paris Santé», gage de qualité et d'accessibilité, et se fédèrent autour de la présente charte décrivant leurs valeurs, leurs engagements et leurs actions communes.



CHARTRE PARIS SANTÉ

NOS VALEURS

- Garantir un accès aux soins à tous sans discrimination ;
- Être une structure de soins de proximité coordonnée avec les acteurs de soins et les acteurs médico-sociaux du territoire concernés ;
- Développer les actions de prévention et de promotion de la santé ;
- Respecter les patients et le choix des thérapeutiques ;
- Garantir un accès direct et transparent aux informations de santé des patients ;

NOS ENGAGEMENTS

- Garantir la qualité de l'accueil, des traitements et des soins;
- Respecter les tarifications permettant un accès universel aux soins;
- pratiquer les tarifs du secteur 1
- pratiquer le tiers payant
- pratiquer avec mesure la tarification des dépassements des actes hors nomenclature;
- informer le patient sur les tarifs appliqués;
- Offrir une prise en charge globale du patient, menée par des équipes pluridisciplinaires autour d'un dossier médical partagé;
- Favoriser et développer une orientation des patients dans un parcours de soins coordonné de secteur 1;
- Développer une démarche qualité au sein des structures;
- S'inscrire dans les coopérations avec les réseaux, l'hôpital, l'université pour améliorer la prise en charge des patients.

NOS ACTIONS DE COORDINATION, D'ANIMATION ET DE VALORISATION

- Fédérer les établissements offrant une médecine de ville coordonnée et regroupée (médicaux, dentaires et polyvalents) ;
- Promouvoir ces modes d'exercices regroupés de soins en tant qu'acteurs de l'offre ambulatoire au niveau du territoire et être force de propositions dans l'amélioration et la pérennité du système de soins;
- Développer des groupes de travail opérationnel ;
- Aider ces structures à coopérer, mutualiser leurs moyens et leurs actions sur le territoire parisien et son agglomération ;
- Communiquer autour du label Paris Santé ;
- Créer et animer des outils de communication et de valorisation (site web...);